<u>Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE</u> Séance du 3 février 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le trois février à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2020 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 16 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COURTADE Christine, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire, SERVER Séverine et SOMPROU Jean-Pierre.

Absents représentés 1 SOULAGNET Christophe (pouvoir donné à B. CAPELLE).

Absents 2 COFFIN Pascal et DEAT-PLACETTE Olivier

La convocation a été affichée le 29 janvier 2020. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : Craupement de commandes : acquisition et maintenance de défibrillateurs DA

<u>Délibération n°1 : Groupement de commandes : acquisition et maintenance de défibrillateurs DAE (défibrillateurs automatisés externes)</u>

En application de l'article L 2211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de sa commune. A ce titre, il lui appartient d'équiper certains établissements recevant du public de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE).

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière d'achat et maintenance de défibrillateurs DAE pour la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux collectivités et les autres structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes), en vue du lancement d'un marché.

La liste non exhaustive des prestations à assurer est la suivante : achat et maintenance (contrôle annuel et achats de consommables) en ce qui concerne :

- les ERP de 1ère, 2ème et 3èeme catégorie à compter du 1er janvier 2020
- les ERP de 4ème catégorie à compter du 1er janvier 2021
- les ERP de 5ème catégorie de type (j, u, ga, oa, ref, x) à compter du 1er janvier 2022
- le parc de DAE mobiles

A cet égard, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

001

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Ousse au groupement de commandes permanent pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs DAE,
- ACCEPTE que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

......

Délibération n°2 : Groupement de commandes : fourniture de produits et de matériel d'entretien

Un groupement de commande permanent a été passé pour la fourniture de produits et de matériels entretien (convention de groupement visée en préfecture le 8 mars 2017) avec pour membres :

- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Ville de Pau
- Commune de GAN
- Commune de Mazères-Lezons
- SMTU

A l'occasion du renouvellement du marché déjà lancé dans le cadre de ce groupement, il est possible de rejoindre le groupement existant, par avenant à la convention de groupement initiale.

A titre indicatif, les fournitures concernées sont :

- Produits d'entretien courant
- Produits d'entretien spécifique tels que produits pour les piscines
- Consommables (produits d'essuyage notamment) et distributeurs
- Matériels de nettoyage et d'entretien

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Ousse au groupement de commandes permanent pour la fourniture de produits et de matériel d'entretien,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

Délibération n°3 : Projet de rénovation extérieure de la mairie : approbation et financement du projet,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée le projet de rénovation extérieure de la mairie.

demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Il rappelle l'opération de requalification de la place de la mairie et de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics attenants.

Cette opération est maintenant achevée et une remise en état de l'extérieur de la mairie s'impose.

Monsieur le Maire présente donc le coût prévisionnel du projet qui est fixé à un total de 12 425 € HT.

002

Les dépenses correspondantes sont décomposées comme suit :

Travaux dont	
- Echaffaudage : montage, démontage, manutention	875 € H.T.
- Nettoyage machine pression	1 225 € H.T.
- Dessous de toit : ponçage	875 € H.T.
- Façades : enduit crépi	8 750 € H.T.
- Encadrements : peinture	500 € H.T.
- Grilles : ponçage, raccords peinture	200 € H.T.
TOTAL	12 425 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter une participation de l'État au titre de la dotaiton d'équipement des territoires communaux.

Aussi, le financement prévisionnel du projet est le suivant :

DETR	4 970 €
Commune	7 455 €
Total	12 425 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :

- VALIDE le projet de rénovation extérieure de la mairie,
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès des services de l'Etat,
- CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document susceptible d'intervenir dans la suite réservée à cette opération.

Présents: 16 Exprimés: 17 Abstention: 0 Pour: 17 Contre: 0

.....

Questions diverses:

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h20

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

003

- Délibération n°1 : Groupement de commandes : acquisition et maintenance de défibrillateurs DAE (défibrillateurs automatisés externes)
- Délibération n°2 : Groupement de commandes : fourniture de produits et de matériel d'entretien
- Délibération n°3: Projet de rénovation extérieure de la mairie: approbation et financement du projet, demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Madame Geneviève CAMBET,	
Monsieur Bernard CAPELLE,	
Monsieur Jean-Louis COUTENET,	
Madame Sylvie ZEROUAL,	
Madame Suzanne ARTIGANAVE,	
Monsieur Michel BARDOCHAN,	
Madame Christine COURTADE,	
Madame Nicole GIL,	
Monsieur Romain KALVIKOWSKI,	
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,	
Madame Bernadette LIMERAT,	
	<u>004</u>
	/

	2020/005
Madame Sandrine MENGEOLE,	
Madame Claire PUPION,	
Madame Séverine SERVER,	
Monsieur Jean-Pierre SOMPROU.	